

Image not found or type unknown



# Dissolution d'une SARL : le maintien puis la disparition de la personne morale

Fiche pratique publié le 24/09/2013, vu 559 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

**Tant que la clôture de la liquidation n'est pas constatée, la société conserve son patrimoine, ses créanciers et débiteurs et peut continuer à passer des actes juridiques, dans la mesure où cela est nécessaire pour mener à bien la liquidation.**

Des formalités doivent ensuite être respectées.

Pour en savoir plus : [http://www.assistant-juridique.fr/dissolution\\_personne\\_morale.jsp](http://www.assistant-juridique.fr/dissolution_personne_morale.jsp)